



Attestation sur l'honneur pour notre enfant

Par **Charlène**, le **21/07/2008** à **12:19**

je suis séparée de mon ami et on a eu un bébé ensemble, mon ex-ami ne veut plus s'occuper de notre fille, c'est comme un abandon, et en plus il ne veut pas donner de l'argent pour que je puisse élever ma fille.

Nous nous étions mis d'accord pour faire des lettres et attestations sur l'honneur par rapport à tout ça, mais je ne sais pas si ces attestations seront valables si jamais il ne respecte pas ce qu'il aura écrit dessus

Merci car je suis complètement perdue

Par **caromaiwen**, le **21/07/2008** à **12:37**

Il faut que vous saisissiez le juge des affaires familiales qui statuera des droits de visite et d hébergement ainsi que la pension alimentaire. S il ne veut pas voir sa fille il en parlera par contre c est sa fille donc il sera decide d une pension alimentaire. Seul le jugement s appliquera ou vous pourrez avoir recours.